Commune de Trégomeur
Procès-verbal du Conseil Municipal
du 01 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six et 01 octobre à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de Trégomeur, légalement convoqués le 24 septembre 2026, se sont réunis, à la mairie de Trégomeur, sous la présidence de Mme Valérie RAMONÉ, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14 – Nombre de présents : 11 – Nombre de présents et représentés : 14

Étaient présents		Valérie RAMONÉ, Maire, Richard LE CARRÉ, Marie LE MERRER, Nicolas LE GONIDEC, Adjoints, Catherine HAUTE, Frédérique BELLARD NARDONE, Nathalie MÉLOU, Cyril COLLIN, Benjmain BUREL, Thomas JOUAN, Nicolas TANGUY, Conseillers Municipaux
		Hervé HUET donne pouvoir à Nicolas LE GONIDEC Aude BRETON donne pouvoir à Éva JOSSELIN donne pouvoir à Catherine HAUTE
Secrétaire de séance		Frédérique BELLARD NARDONE

Intervention de Jean-Michel Geffroy, Président du Leff Armor Communauté

Sur invitation de Madame La maire, **M. Jean-Michel Geffroy, Président de Leff Armor Communauté**, se déplace au Conseil municipal afin de rencontrer les conseillers municipaux et d'échanger sur la communauté de communes.

Un tour de table est organisé au cours duquel chaque conseiller municipal se présente et indique les différentes commissions municipales et intercommunales auxquelles il participe.

M. Jean-Michel Geffroy se présente également et retrace brièvement son parcours ainsi que son implication au sein de l'intercommunalité. Il rappelle le rôle de Leff Armor Communauté et l'importance des échanges entre les communes membres et l'intercommunalité.

Il invite ensuite les conseillers municipaux à faire part des sujets ou questions qu'ils souhaitent aborder.

Plusieurs thématiques sont évoquées au cours des échanges, notamment :

- **La ressource en eau**, au regard des enjeux liés à sa préservation, sa disponibilité et sa gestion ;
- **Les chantiers d'insertion**, leur fonctionnement et leur rôle dans l'accompagnement des personnes vers l'emploi ;
- **La petite enfance et la jeunesse**, ainsi que les différents services et dispositifs proposés sur le territoire ;
- **Les services d'aide à domicile et le CIAS**, avec un échange sur les besoins du territoire et l'accompagnement proposé aux habitants.

Ces différents sujets donnent lieu à des échanges entre les conseillers municipaux et M. le Président, qui apporte des éléments d'information et répond aux questions soulevées.

À l'issue de ces échanges, M. Jean-Michel Geffroy remercie les membres du Conseil municipal pour leur accueil et leur participation.

La présentation de l'ordre du jour du Conseil municipal est ensuite effectuée.

Modification de l'ordre du jour

Madame La Maire informe le Conseil municipal que l'ordre du jour, initialement adressé avec la convocation 24 septembre 2026 a été complété d'un point avant l'ouverture de la présente séance.

Aucune observation n'étant formulée par les membres du Conseil, celui-ci aborde l'ordre du jour ainsi modifié, à savoir :

- Convention de partenariat relative à la mise en œuvre d'une gestion groupée des certificats d'économies d'énergie (CEE) avec la Région Bretagne

Ordre du jour :

1) Convention relative à la valorisation des certificats d'économie d'énergie des collectivités du pays de Saint-Brieuc avec l'Alec,
2) Frelons asiatiques : stratégie de lutte contre les espèces exotiques envahissantes,
3) Devis mat aluminium porte-drapeau,
4) Participation de la commune pour l'activité voile,
5) Devis spectacle de Noël 15/12/2026,
6) Avenant lot 14 : devis SETIB complément réseau informatique bâtiment 1 et installation de brasseur d'air à l'école,
7) Devis Eilan amélioration réseau WIFI de l'école,
8) Devis remplacement de gouttières à la mairie,
9) Devis animation repas des aînés du 11/11/2026,
10) Commissions municipales et intercommunales
11) Questions et informations diverses :

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 03 septembre 2026
Madame La Maire invite les membres du Conseil Municipal à émettre leurs observations sur le procès-verbal de la séance qui leur a été transmis.
Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé.

1. Convention de partenariat relative à la mise en œuvre d'une gestion groupée des certificats d'économies d'énergie (CEE) avec la région Bretagne

Délibération 2026-50

Madame la Maire présente au Conseil municipal la convention proposée par la **Région Bretagne** relative à la mise en œuvre d'une gestion groupée des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE).

Le dispositif des CEE permet aux collectivités territoriales de valoriser les travaux et actions réalisés en faveur des économies d'énergie. La réglementation permet aux collectivités de se regrouper afin d'atteindre le volume minimal nécessaire au dépôt des demandes de CEE. La Région

Bretagne propose ainsi d'assurer le rôle de **regroupeur** pour les collectivités qui souhaitent adhérer au dispositif.

Dans ce cadre, la Commune pourra faire valoriser les opérations d'économies d'énergie réalisées sur son patrimoine, sous réserve de respecter les conditions d'éligibilité et de fournir les justificatifs nécessaires. Pour l'élaboration et le montage de ses dossiers, la Commune bénéficiera de l'appui de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC).
La Commune s'engage notamment à :

- **Désigner** la Région Bretagne en qualité de regroupeur ;
- **Respecter** les conditions d'éligibilité au dispositif ;
- **Renseigner** les opérations réalisées et transmettre les pièces justificatives nécessaires ;
- **Assurer** la conservation des documents conformément aux obligations réglementaires.

La Région Bretagne s'engage notamment à assurer le regroupement des dossiers, les échanges avec le Pôle National des Certificats d'Économies d'Énergie (PNCEE) et la mise à disposition d'une plateforme numérique permettant le dépôt et le suivi des opérations. Après validation des dossiers par le PNCEE, les CEE obtenus sont transférées sur le compte concerné et peuvent ensuite être valorisés financièrement par leur vente sur le marché.

Il est précisé que la Commune demeure responsable de l'exactitude des informations et justificatifs transmis dans le cadre des demandes de CEE et des éventuelles conséquences administratives et financières résultant d'un manquement au dispositif.

La convention est conclue pour une durée de **trois ans**, avec possibilité de reconduction tacite pour une nouvelle période de trois ans, dans la limite d'une durée totale de six ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, :

- **Décide** d'adhérer au dispositif de gestion groupée des Certificats d'Économies d'Énergie proposé par la Région Bretagne ;
- **Désigne** la Région Bretagne en qualité de regroupeur ;
- **Autorise** Madame la Maire à signer la convention de partenariat ainsi que les documents nécessaires à sa mise en œuvre ;
- **Autorise** Madame la Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente décision.

2. Convention relative à la valorisation des certificats d'énergie des collectivités du pays de Saint-Brieuc avec l'Alec

Délibération 2026-51

Madame la Maire présente au Conseil municipal le dispositif de regroupement des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) proposé par la Région Bretagne, en partenariat avec l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Pays de Saint-Brieuc (ALEC).

Ce dispositif permet aux collectivités de valoriser les actions d'économies d'énergie réalisées sur leur patrimoine. La Région Bretagne intervient dans le cadre du regroupement des CEE et l'ALEC accompagne la commune dans le montage des dossiers et leur valorisation financière.

Madame la Maire précise que la convention prévoit que l'ALEC assure l'élaboration et la gestion des dossiers de demande de CEE, ainsi que l'organisation de leur vente. La compensation financière reversée à la commune correspond au produit de la vente des CEE, déduction faite des frais de gestion prévus par la convention.

Les frais de gestion prévus par la convention sont fixés à 1,25 € par MWh cumac, avec un plancher de 200 €.

En raison de décisions réglementaires régulières et modifiant substantiellement le montage de dossier CEE, il a été décider de préciser dans une annexe dédiée les frais de gestion liés au dépôt de CEE coup de Pouce. Ces frais de gestion peuvent évoluer par un avenant signé par les 2 parties.

Depuis le 07/07/2026, les frais de gestion appliqués pour l'accompagnement global à la valorisation des CEE Coup de Pouce seraient de 1€/MXcumac, avec un plancher de 1 000 € pour tous les dossiers, et plafond de 50 000 € pour les projets les plus importants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** le principe de valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) au travers de la démarche de regroupement portée par la Région Bretagne, en lien avec l'ALEC du Pays de Saint-Brieuc ;
- **S'engage** à ne pas demander une nouvelle fois, au nom de la commune, la valorisation des mêmes CEE ;
- **Autorise** Madame la Maire à signer la convention de partenariat et de regroupement avec la Région Bretagne, ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

3. Frelons asiatiques : stratégie de lutte contre les espèces exotiques envahissantes

Délibération n° 2026-52

Arrivé accidentellement en France en 2004, le Frelon Asiatique (*Vespa Velutina nigrithorax*) a colonisé en quelques années le territoire français.

Face aux nuisances que représente cette espèce, un programme régional de lutte collective a été validé par les membres du Comité Régional *« Vespa Velutina » (*Services de l'Etat, Conseil départemental, les associations apicoles, GDS, FGDON, SDIS, et de nombreux partenaires).

L'objectif de ce programme est de limiter les nuisances et dégâts du Frelon asiatique, pour l'apiculture, l'environnement et la santé / sécurité publique.

Il repose sur 4 axes :

- La sensibilisation et la prévention ;
- La surveillance du territoire ;
- La lutte en protection de rucher ;
- La lutte par la destruction de nids.

Depuis l'année 2021, il est proposé la mise en œuvre d'une stratégie de lutte territoriale, avec un investissement des mairies de Leff Armor Communauté avec en partenariat avec la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles des Côtes d'Armor (FGDON 22), et la Communauté de Communes.

Suivant la délibération du Conseil Communautaire du 03 mars 2026 les élus de Leff Armor Communauté ont validé le plan de lutte et s'associent à renouveler cette action pour l'année 2026.

La mise en œuvre d'une stratégie de lutte territoriale se réalise avec l'investissement des mairies de Leff Armor Communauté avec en partenariat avec la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles des Côtes d'Armor (FGDON 22), et la Communauté de Communes.

Il est proposé une participation financière auprès de l'usager impacté, plafonné sur un coût d'intervention de 90 € TTC réparti comme suivant :

- 1/3 mairie concernée ;
- 1/3 Leff Armor Communauté ;
- 1/3 et/ou reste à charge usager concerné.

Sous réserve de :

- La transmission de la facture acquittée d'une entreprise spécialisée (tamponné par l'entreprise et la mairie) ;
- De l'identification avérée de l'espèce invasive ciblée ;
- Du retour dûment complété de la fiche de signalement du nid détruit (fiche fournie par Leff Armor).

La participation financière de Leff Armor Communauté ne peut se réaliser que sous forme de fond de concours administratif.

La commune prendra à sa charge les 2/3 de la somme sur un montant de facture présenté de 90 €.

Leff Armor Communauté remboursera sous forme de fond concours administratif sur présentation avant le 15 Novembre de chaque année :

- Un tableau synthétique d'identification des propriétaires demandeurs (tableau de base proposé par Leff Armor) avec le visa de l'autorité territoriale (date-signature-tampon)
- De la facture acquittée d'une entreprise spécialisée (facture acquittée de l'entreprise et tampon de la mairie)
- Du retour dûment complété de la fiche de signalement du nid détruit (fiche fournie par Leff Armor) et visé par la commune via le référent communal.

La facturation groupée de la commune envers Leff Armor Communauté devra se réaliser suivant la transmission des documents administratifs mentionnés ci-dessus.

Entendu l'exposé de Madame la Maire,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **De favoriser** la destruction des nids de frelons asiatiques situés sur le territoire communal, y compris sur les propriétés privées **;**
- **D'adhérer** au dispositif proposé par Leff Armor Communauté en partenariat avec la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles des Côtes d'Armor (FGDON 22)
- **De solliciter** le versement d'un fond de concours à Leff Armor Communauté pour la destruction des nids de frelons asiatiques ;
- **D'autoriser** Mme La Maire à signer tout document relatif à ce dossier ;
- **De préciser** que les crédits budgétaires pour cette opération sont inscrits au budget communal annuel.

4. Devis mat aluminium porte-drapeau

Délibération 2026-53

Madame La Maire informe le Conseil municipal de la nécessité d'acquérir un **mât porte-drapeau en aluminium**, destiné à être installé au **Monument aux Morts**.

Cet équipement sera utilisé à l'occasion de la **cérémonie commémorative du 11 novembre**, ainsi que lors des différentes cérémonies commémoratives et manifestations officielles organisées par la commune. **Un devis a été sollicité auprès de 2 fournisseurs** :

Devis	Prestataire	Prix HT	PRIX TTC
Devis 1	CHALLENGER (Valence)	500,00 €	600,00 €
Devis 2	JÉZÉQUEL (Trégueux)	420,30 €	504,36 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Valide** l'acquisition du mât porte-drapeau en aluminium par l'entreprise JÉZÉQUEL pour le montant de 420,30 € HT soit 504,36 € TTC
- **Autorise** Madame la Maire à effectuer les démarches nécessaires à sa commande et à son installation au Monument aux Morts.

5. Participation de la commune pour l'activité voile

Délibération n° 2026-54

M. Richard Le Carré, 1er adjoint, rappelle au conseil municipal que Leff Armor ne prend plus en charge l'activité voile pour les écoles depuis plusieurs années et propose que la commune prenne en charge 50 % du coût de l'activité, le restant à charge sera pour l'association des parents d'élèves.
La facture étant de 1200 €, la commune demande une participation de 600 € de l'amicale laïque. Un titre de ce montant sera donc émis à l'Amicale Laïque.

Entendu l'exposé de M. Richard Le carré,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Valide** la prise en charge de 50 % du coût de l'activité par la commune et demande la participation de 50 % de l'amicale laïque.

6. Devis spectacle de Noël du 15/12/2026

Délibération 2026-55

M. Richard Le Carré, 1er adjoint, informe le Conseil municipal qu'il a sollicité un devis auprès de la **Compagnie MAEBEE** pour l'organisation du spectacle de Noël offert par la commune aux élèves de l'école de La Mare Morel.

La représentation proposée est un **spectacle de marionnettes de la production Remue-ménage**, située (Thoré-la-Rochette). Deux spectacles sont proposés : **« Johnny est à l'ombre »** et **« Zarbigorno »**.

La prestation, d'une durée de 30 minutes, est proposée au tarif forfaitaire de **800,00 € TTC**, comprenant le spectacle, les déplacements et les animations.
La date proposée est le **mardi 15 décembre 2026**.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **Valide** la prestation pour un montant de 800,00 € TTC ;
- **Retient** le spectacle « Zarbigorno » ;
- **Choisit** une organisation avec une **représentation de 30 minutes le matin pour l'ensemble des élèves de l'école**, complétée par **une intervention d'une demi-heure dans chaque classe**.
- **Autorise** Mme La Maire à signer le devis

Le choix du spectacle « Zarbigorno » est adopté par **13 voix pour et 1 abstention**

7. Avenant Lot 14 : devis SETIB complément réseau informatique bâtiment 1 et installation de brasseurs d'air à l'école

Délibération 2026-56

M. Nicolas Le Gonidec, 3ème adjoint, présente au Conseil municipal l'avenant établi par l'entreprise **SETIB (**Saint-Brieuc) pour un montant de 1 504,46 € HT, soit 1 805,35 € TTC portant sur des travaux complémentaires, à savoir :

- Complément réseau informatique bâtiment 1 : la fourniture et la pose d'un coffret mural ainsi que du petits matériels genre câbles, connecteurs et cordons de brassage
- L'installation d'un brasseur d'air SAMARAT.

Ces travaux complémentaires s'inscrivent dans le cadre des travaux de rénovation énergétique de l'école.

Entendu l'exposé de M. Nicolas Le Gonidec
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

- **Approuve** l'avenant n° 1 présenté par l'entreprise SETIB ;
- **Accepte** le montant de l'avenant, soit 1 504,46 € HT soit 1 805,35 TTC
- **Autorise** Madame la Maire à signer l'avenant n° 1 ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

8. Devis EILAN amélioration réseau WIFI de l'école

Délibération 2026-57

M. Nicolas Le Gonidec, 3ème adjoint, rappelle au Conseil municipal qu'un devis relatif à l'installation du WIFI à l'école de La Mare Morel avait été présenté et validé lors d'un précédent Conseil municipal, par **délibération n° 2026-35 du 2 juillet 2026**.

Il précise que, depuis cette décision, l'entreprise initialement sollicitée a évolué et que son responsable a créé une nouvelle entité, avec reprise des partenaires et des prestations initialement prévues.

Dans ce cadre, un nouveau devis a été établi par **l'entreprise EILAN Pro, située à Trémuson**, pour l'installation d'une borne WIFI à l'école

M. Le Gonidec précise que le nouveau devis prévoit désormais la prise en compte de **deux classes**, alors que le devis précédemment présenté ne concernait qu'une seule classe. Cette modification entraîne une plus-value de **109,01 € TTC** par rapport au montant précédemment validé.

Le nouveau devis s'élève à **465,84 € HT** soit **559,01 € TTC**.

Compte tenu de ces modifications, Madame la Maire indique qu'il est nécessaire de solliciter l'entreprise afin qu'elle nous confirme l'annulation du devis de l'entreprise GREENTECH précédemment validé par délibération n° 2026-35 du 2 juillet 2026. L'annulation de ladite délibération ainsi que la validation du nouveau devis de l'entreprise EILAN fera l'objet d'une présentation et d'une nouvelle décision du Conseil municipal.

Entendu les exposés de Madame la Maire et de M. Le Gonidec,
Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Décide** de solliciter l'entreprise concernée afin qu'elle procède à l'annulation du devis précédemment établi et validé par délibération n° 2026-35 du 2 juillet 2026,
- **Précise** que cette annulation est rendue nécessaire par la modification de l'entreprise et de la prestation, désormais étendue à deux classes ;
- **Décide** d'inscrire à nouveau ce point à l'ordre du jour du prochain.

9. Devis remplacement gouttière de la mairie

Délibération 2026-58

M. Nicolas Le Gonidec, 3ème adjoint, informe le Conseil municipal de la nécessité de procéder au **remplacement des gouttières de la mairie**.

Les gouttières actuellement en place sont anciennes et présentent des signes de vétusté, occasionnant notamment des **infiltrations d'eau dans le bâtiment de la mairie**.

Afin d'y remédier et de préserver le bâtiment, un devis a été sollicité auprès de deux entreprises, VERNECOUVERTURE et ARMOR COUVERTURE 22 afin de procéder au remplacement des gouttières.

Devis	Prestataire	Prix HT	PRIX TTC
Devis 1	VERNECOUVERTURE (Tréguidel))	1 903,20 €	2 283,84 €
Devis 2	ARMOR COUVERTURE 22 (Pordic)	919,40 €	1 011,34 €

Entendu l'exposé de M. Le Gonidec
Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés

- **Valide** le devis de l'entreprise ARMOR COUVERTURE pour un montant de 919,40 € HT, soit € 1 011,34 € TTC
- **Autorise** Mme La Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

10. Devis animation repas des aînés du 11/11/2026

Délibération 2026-59

Mme Nathalie Mélou, conseillère municipale, propose au Conseil municipal de prévoir une animation musicale à l'occasion du repas des aînés, organisé par la commune le **mercredi 11 novembre 2026**.

Afin d'agrémenter cette après-midi et favoriser la participation et la convivialité entre les convives, il est proposé de faire intervenir une chanteuse, Lize BEYER des productions MARGOULINS (Brest), au cours du repas.

La prestation consistera en une animation musicale destinée à accompagner le repas et à créer une ambiance conviviale pour les participants.

Le montant de la prestation s'élève à **511,85 € HT**, soit **540,00 € TTC**, auquel s'ajoute la fourniture d'un repas pour l'artiste.

Entendu l'exposé de Mme Nathalie Mélou
Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **Valide** le devis des Productions MARGOULINS pour un montant de 511,85 € HT, soit € 540,00 TTC
- **Autorise** Mme La Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

11. Commissions communales et intercommunales

- **Commission communale « Attractivité économique » :**

Mme Catherine Haute informe le Conseil municipal de l'avancement de l'organisation du marché de Noël, prévu le 13 décembre 2026.
À ce jour, 18 exposants ont confirmé leur participation à la manifestation.
Compte tenu de l'échéance qui approche, il est nécessaire de prévoir rapidement une communication sur l'évènement ainsi que l'affichage afin d'en assurer la promotion auprès de la population.
Il est également proposé de prendre contact avec les commerçants et les associations locales, leur participation étant considérée comme importante pour contribuer à l'animation de la manifestation.
Une réflexion doit également être menée concernant la logistique et l'aménagement de la manifestation.

- **Commission communale « Cadre de vie » :**

Mme Marie Le Merrer, membre de la commission Cadre de vie, informe le Conseil municipal que les décorations et guirlandes de Noël font actuellement l'objet de travaux de rénovation. Elle fait appel aux **élus volontaires** afin de participer à la rénovation et à la remise en état des guirlandes dans le cadre de la préparation des décorations de Noël de la commune. Les modalités d'organisation de ces travaux seront précisées en fonction des disponibilités des élus.

- **Correspondante communale « Sécurité routière » :**

Mme Marie Le Merrer, en sa qualité de correspondante sécurité routière, présente un bilan général de la situation en matière d'accidents de la circulation, notamment aux abords de la commune.
Elle indique que, pour l'année 2026 à ce jour, aucun décès n'est recensé sur l'axe Saint-Brieuc – Paimpol (RD6)**.**
Elle rappelle toutefois que cet axe routier demeure particulièrement accidentogène et nécessite une vigilance constante en matière de sécurité routière.

- **Groupe de travail « Développement sportif » de Leff Armor Communauté :**

M. Benjamin Burel, dans le cadre de sa participation au groupe de travail «, évoque la nécessité d'assurer l'entretien régulier des zones piétonnières et des chemins de randonnée présents sur le territoire. Il est notamment souhaité que les communes et les associations locales puissent être sollicitées et mobilisées afin de contribuer à l'entretien et à la préservation de ces espaces, qui participent au développement des activités de plein air et à l'attractivité du territoire.

- **Commission « Petite Enfance » de Leff Armor Communauté :**

M. Thomas Jouan, membre, informe le Conseil municipal de la mise en place de différents projets dans le cadre de la commission. Ces projets sont travaillés sous la forme d'ateliers de travail, permettant aux membres de la commission de réfléchir collectivement aux actions à mettre en œuvre en matière de petite enfance sur le territoire.

12. Questions et informations diverses

Madame la Maire informe le Conseil municipal que l'arrêt de travail de la Directrice Générale des Services (DGS) Catherine Morin est prolongé**.**
Elle précise que Fabienne Deranque recruté en remplacement est également prolongé jusqu'à la fin du mois de décembre 2026, afin d'assurer la continuité du service.

La commune ne souhaite pas exercer son droit de préemption sur ce bien concernant le bien situé au 5 rue de l'Ic parcelle cadastrée ZM0013, ZM0319 et appartenant à Mme Annick BALLOUARD.

Mme la Maire intervient sur la question de la sécurité routière et des accidents fréquents constatés sur la RD6, axe particulièrement accidentogène traversant le territoire communal.
Elle rappelle les préoccupations concernant la sécurité des usagers, notamment au niveau des quatre sorties d'agglomération de la commune, identifiées comme présentant des difficultés en matière de sécurité, ainsi que face à l**'**intensité de la circulation sur la RD6.
Dans ce cadre, Mme la Maire a sollicité le Département afin qu'une réflexion puisse être engagée sur les possibilités d'amélioration et de sécurisation de ces différents secteurs.
Une rencontre avec les représentants du Département est programmée le 18 décembre afin d'échanger notamment sur les questions de visibilité, de sécurité et d'aménagement des sorties d'agglomération**.**
La question de l'entretien des propriétés départementales sera également abordée lors de cette rencontre.

Mme la Maire précise qu'un échange a eu lieu avec Mme Nedelec Yvette concernant la parcelle ZM0331qu'elle avait conservée jusqu'à présent et qu'elle souhaite désormais vendre.
Elle rappelle que la commune avait déjà exercé son droit de préemption sur une partie des terrains concernés, cadastrés à l'époque ZM 336, ZM 337 et ZM 338, dans le cadre de sa volonté de maîtriser l'ensemble du foncier du secteur en vue de permettre la réalisation d'un projet immobilier.
Une réflexion est donc engagée concernant les possibilités de cession de cette parcelle. La commune pourrait être intéressée par son acquisition**,** notamment afin de préserver la cohérence foncière du secteur et permettre la réalisation ultérieure d'un projet répondant aux orientations du PLUiH.
Mme la Maire précise que la commune a sollicité le service des Domaines afin d'obtenir une estimation de la valeur du bien, préalablement à toute décision concernant son éventuelle acquisition.

Mme la Maire informe le Conseil municipal que la cérémonie des vœux de la commune est fixée au vendredi 8 janvier 2027**.**à 18h30**.**

Date à retenir :

- Date du prochain conseil municipal : Le jeudi 5 novembre 2026 à 20h00

L'ordre du jour étant épuisé, Madame La Maire déclare la séance close à 22h55

Mme La Maire,
Valérie RAMONÉ

La secrétaire de séance,
Frédérique BELLARD-NARDONE